
DÉCISIONS de la 10^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 2 juin 2026 à 17 h 45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. Retour sur les sondages auprès des personnes déléguées et des nouvelles personnes déléguées
 - 4.1. Analyse des sondages
 - 4.2. Projet-pilote en lien avec les APD
5. Période de mise en candidatures personne-ressource au CA
6. Conséquences de la nouvelle loi sur la négociation (PL100)
7. Présentation des résultats du sondage fait auprès des membres en 2025

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

10.02 Que le procès-verbal de la 9^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 12 mai 2026 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 15 mai 2026, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

RETOUR SUR LES SONDAGES AUPRÈS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES NOUVELLES PERSONNES DÉLÉGUÉES

10.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées accepte que les pistes de solutions suivantes du Conseil d'administration soient mises au jeu comme projet-pilote pour décision :

- 1) Que l'Assemblée des personnes déléguées autorise le Conseil d'administration à proposer des ordres du jour de 180 minutes maximum lors des 5 premières Assemblées de personnes déléguées de l'année 2026-2027.
- 2) Que l'Assemblée des personnes déléguées mandate l'Alliance pour rechercher des salles plus centrales répondant aux critères habituels pour les APD, mais où les repas ne seraient pas fournis (lunch autorisé) et que deux APD soient organisées dans ces salles.

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURES PERSONNE-RESSOURCE AU CA

- 10.04** Que l'Assemblée de personnes déléguées du 2 juin approuve l'ouverture d'une période de mise en candidatures du 3 au 17 juin pour une personne-ressource au Conseil d'administration, pour un mandat jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.